

Maintenant pouvons-nous débattre du programme tel qu'il est indiqué? Le motif pour lequel nous avons remis jusqu'au 19 février l'audience des associations spéciales et des praticiens, c'est que nous voulions recevoir du comité la permission d'informer tous les témoins, que nous comptons inviter, de notre intention, afin de leur donner tout le temps voulu pour préparer les déclarations ou les rapports qu'ils désireront présenter au comité. Nous avons pensé qu'en entendant d'abord les hauts fonctionnaires du ministère puis le comité spécial du Collège Royal des médecins et chirurgiens, nous procéderions avec beaucoup d'ordre. Est-ce que vous désirez discuter du calendrier des séances ou de la situation générale quant aux médicaments et drogues?

M. MITCHELL: Je me permets de vous interrompre pour un instant, mais lorsque vous avez mentionné les hauts fonctionnaires du gouvernement, j'ai noté que vous n'aviez pas inclus M. R. C. Hammond dans ce groupe. Comme vous le savez, il est directeur du contrôle des narcotiques et les produits énumérés à l'annexe spéciale G relèvent de ses services. Le Comité a fort besoin d'être renseigné sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: On a discuté ce point, et je n'ai pas établi une liste de tous les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui ont quelque chose à voir à cette question, car j'ai cru que, lorsque le ministre ferait sa déclaration, il serait accompagné de tous les fonctionnaires chargés de l'application de chaque article de la loi qui relève de son administration et ces gens pourraient nous fournir la liste des personnes qu'il nous faut entendre pour mener une enquête approfondie sur ce problème.

M. MITCHELL: Il fait partie de la Direction des aliments et drogues.

M. HADASZ: J'allais justement faire une observation sur le calendrier des séances et particulièrement des séances proposées pour les 12 et 13 février—nos visites à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre, c'est une chose qui n'est vraiment pas inscrite au programme. J'ai fait, à titre préliminaire, des appels téléphoniques afin de proposer certaines dates pouvant être changées selon les désirs du Comité. J'ai voulu procéder de façon ordonnée.

M. HADASZ: Des membres du parti libéral assisteront sans doute à l'assemblée annuelle du conseil consultatif de la Fédération libérale nationale, le 12 février. Cette date nous conviendrait donc.

Le PRÉSIDENT: Si tel est le désir de tous les membres du Comité, je proposerais alors de reporter la date du 12 février aux 13 et 14 du même mois, autrement dit, nous pourrions remettre notre visite au mercredi et au jeudi, ce qui éviterait tout changement. Nous pourrions facilement remettre cela à une autre semaine.

M. HARLEY: Il y a d'autres choses le 13 février. Pourrions-nous choisir le 14 et le 15?

Le PRÉSIDENT: Je m'en remets au Comité. L'unique raison pour laquelle ces dates ont été annoncées dans le rapport, c'est que j'ai proposé à ces gens une certaine date. Nous pouvons choisir n'importe quel jour ou n'importe quelle semaine, selon votre bon plaisir. Les membres du parti libéral acceptent-ils de venir les 13 et 14 février?

M. NICHOLSON: Si nous sommes retenus les 11 et 12 février, il me semble qu'au lieu de partir durant la soirée du 12, il serait préférable d'y aller le 14 et le 15.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord pour que nous allions à Montréal (il faut d'abord obtenir l'autorisation de la Chambre) les 14 et 15 février au lieu des 12 et 13?

M. FAIRWEATHER: Montréal n'a pas de Place Pigalle.